

Ça vaut le détour...



La Borne royale

Lorsque la forêt de Brotonne redevint domaine royal sous le règne de Charles VIII, des talus, haies et bornes en pierre calcaire servaient de limite de propriété entre le territoire du roi de France et des seigneurs voisins.

Toujours placées sur le haut du talus de bordure de la forêt, les bornes royales avaient la particularité d'avoir gravé sur leurs faces les armes des propriétaires riverains.

Cette borne royale datant de la fin du XVII^e siècle délimite la forêt royale de Brotonne et l'essart du manoir du Torp, appartenant autrefois à l'abbaye de Jumièges. Elle a conservé la fleur de lys d'un côté et sur la face opposée, les doubles clés de St Pierre entrelacées, penne vers le bas, marquant les armoiries monastiques.

Le Chêne cuve

Le Chêne cuve semble avoir trouvé une large notoriété par la publication d'Henri Gadeau de Kerville sur les arbres remarquables en Normandie. Il aurait possédé à l'origine cinq bras partant du sol, formant dans son centre une cuve toujours pleine d'eau. Les animaux venaient y boire et les humains y cherchaient la guérison de certaines maladies. Le trou a été bouché pour éviter le pourrissement de cet arbre remarquable de plus de 350 ans. Un plancher a été disposé à son pied pour le protéger. Le cinquième bras aurait été coupé par un braconnier pour se venger d'un garde-chasse qui lui avait mis un procès.

La Sente aux moines

En l'an 1202, le Comte de Meulan donne tous ses biens à l'Abbaye de Jumièges. Mais pour cela, une condition est exigée : que deux moines résident en permanence dans la chapelle de son manoir du Torp et prient pour lui et sa famille. Afin de relever ces moines chaque semaine, une voie de communication est établie entre l'Abbaye de Jumièges et la chapelle du Torp. Ceci a duré jusqu'en 1727 : les fidèles étant las de traverser la Seine pour assister à l'office, la chapelle du Torps est déclarée d'aucune utilité au peuple par sa situation. Le Prieuré du Torp est aujourd'hui une propriété privée, dont l'accès est interdit.

Infos conseils

Au cœur de la Seine-Maritime, entre Rouen et le Havre, un charme intimiste à vivre en famille ou en amoureux, pour vous détendre, voire vous ressourcer. Le Pays de Caux Vallée de Seine est une mosaïque de reliefs et de tempéraments, une terre de rendez-vous et de fêtes. Aux portes de l'estuaire, découvrez une nature préservée avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et revisitez l'histoire avec nos abbayes, châteaux, églises...



Renseignements

Office de Tourisme Caux Vallée de Seine

Bolbec, 50 rue de la République 76210 Bolbec

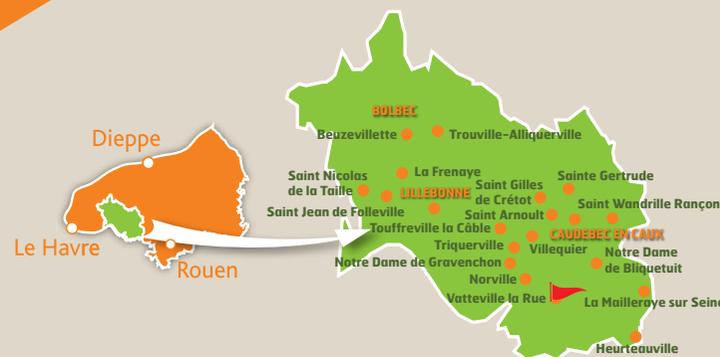
Caudebec-en-Caux, place du Général de Gaulle 76490 Caudebec-en-Caux

Lillebonne, rue Victor Hugo 76170 Lillebonne

Tél. 02 32 70 46 32

office@tourismecauxseine.com
www.tourismecauxseine.com

Seine-Maritime Tourisme
Tél. 02 35 12 10 10
www.seine-maritime-tourisme.com



Départ : Vatteville-la-Rue, aire du Grand Maître

Randonnée en Seine-Maritime

Conception : ALTA/VA Lille - Impression : Gabel - Crédit photos : OTCVS / G. TARGAT

Vallée de Seine Le Pays de Caux Vallée de Seine



RANDONNÉE À CHEVAL
Départ : Aire du Grand Maître
Circuit 5 Vatteville-la-Rue,
La Presqu'île
28 km - 4h



Circuit 5

La Presqu'île

28 km - 4h

Départ : **Vatteville-la-Rue**,
Aire du Grand Maître

AVIS DU RANDONNEUR

“Alternant sentiers au cœur de la forêt et belles allées forestières, ce circuit nous fait découvrir toute la richesse de la Forêt de Brotonne, tout en cheminant sur un sentier historique.”

1 Empruntez le sentier à droite au fond de l'aire d'attache, derrière les lisses ; au bout, prenez à droite. Tournez à gauche sur l'allée forestière puis aussitôt à droite entre les parcelles n°319 et 321. Au prochain croisement, prenez à gauche entre les parcelles n°319 et 320. Avant la fin de la parcelle n°315, suivez le chemin en diagonal gauche et traversez l'allée forestière. Une balise vous indique le chemin de droite, jusqu'à la Route Neuve que vous prendrez à droite.

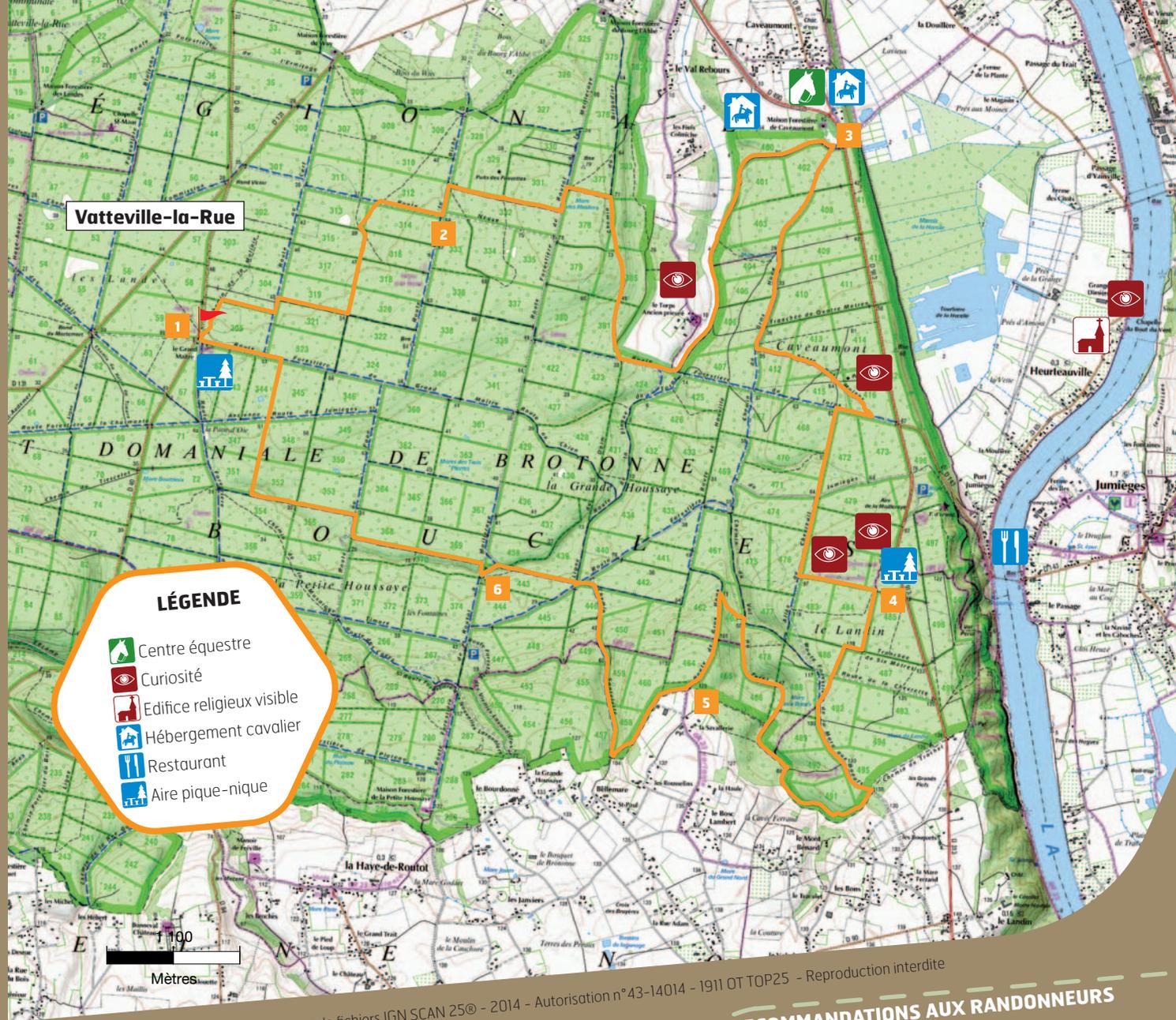
2 Au carrefour, suivez la Route à la Biche à gauche sur 250 m et tournez à droite le long de la parcelle n°332. **Restez prudent** sur ce chemin (présence d'une ornière). Sur la Route Forestière de Routot à la Mailleraye, à gauche puis après 200 m, tournez à droite à la barrière et choisissez le chemin de droite puis de nouveau à droite. Rejoignez la Route Forestière du Torp à gauche ; dépassez l'accès de l'Ancien Prieuré du Torp puis tournez à gauche. Restez sur ce chemin en lisière de la forêt jusqu'à la Maison Forestière de Caveaumont.

3 Tournez à droite par 2 fois pour suivre le Chemin du Gros Houx sur 1,8km sans changer de direction. Bifurquez à gauche au milieu de la parcelle n°412 : vous êtes sur la Sente aux Moines, le Puits du Roy est à votre gauche. Retrouvez la route forestière que vous prendrez à droite sur 300m. Entre les parcelles n°472 et 468, empruntez le sentier de gauche. Traversez la route et poursuivez sur le chemin face à vous. Prenez à gauche entre les parcelles n°481 et 483 pour passer à proximité du Hêtre voûté.

4 Rejoignez le GR23 à droite. Au prochain croisement, allez à droite et aussitôt à gauche. Coupez l'allée forestière pour rejoindre la Route Forestière de la Mare aux Bœufs que vous suivrez à gauche. Passez la barrière forestière et tournez sur le sentier le plus à droite et suivez-le durant 2,5 km. Au bout de la parcelle n°465, laissez le GR sur votre gauche et poursuivez tout droit. Aux prochains croisements, tournez à gauche par 2 fois pour retrouver le GR.

5 Vous longerez ensuite la lisière de forêt vers la droite. Tournez à droite à la barrière pour entrer de nouveau en forêt. Laissez le GR sur votre gauche et poursuivez tout droit. Avant la barrière, prenez le petit chemin à gauche et traversez la Route Forestière de Jumièges pour prendre le chemin d'en face.

6 En débouchant sur la route, prenez à gauche puis dans le virage suivant, montez le chemin assez raide, à droite. En haut, vous prendrez à gauche et au bout du chemin, à droite. Tournez à gauche après la parcelle n°355 puis à droite entre les parcelles n°352 et 351. Traversez l'Ancienne Route de Jumièges et continuez tout droit entre les parcelles n°345 et 344. Pour rejoindre le parking de départ, tournez à gauche en arrivant sur la Route Forestière du Grand Maître.



Balisage du circuit

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- Mauvaise direction



Les drapeaux sur la carte indiquent les points de départ des circuits. Sur le terrain, à ces endroits, sont implantés des totems où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques. Pour parcourir ces circuits, suivez les indications du topoguide et les balises de sécurité implantées aux carrefours dangereux.

Extractions issus de fichiers IGN SCAN 25© - 2014 - Autorisation n°43-14014 - 1911 OT TOP25 - Reproduction interdite

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne pas s'écarter des chemins
- Ne rien jeter, emportez vos déchets
- Respectez la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- En période de chasse, soyez prudents, retrouvez le calendrier des jours de chasse sur www.onf.fr rubrique "EN REGIONS"
- En forêt, n'allumez jamais de feu
- Sur ces chemins, circulent VTT, piétons, chevaux et attelages, attention aux croisements
- Ne pas pénétrer dans les propriétés privées
- Signalez toutes anomalies via les fiches Eco-Veille sur notre site internet ou dans nos bureaux d'accueil